

# Coordonnées



**Centre Soins Infirmiers Yvonne-Marie**  
81 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris  
Tél : 01.43.57.00.53  
Mél : csi-yvonne-marie@wanadoo.fr

<http://infirmieres.paris.11.chez.com>

- > **Métro** : Ligne 2 : Couronnes, Ligne 3 : Parmentier
- > **Bus** : 96 : Maison des Métallos (ou : St-Maur - J. Aicard)

actes infirmiers  
approche globale • relation  
qualité • adaptabilité • proximité  
écoute • équipe • accompagnement

# CSI Yvonne-Marie

Centre de Soins Infirmiers

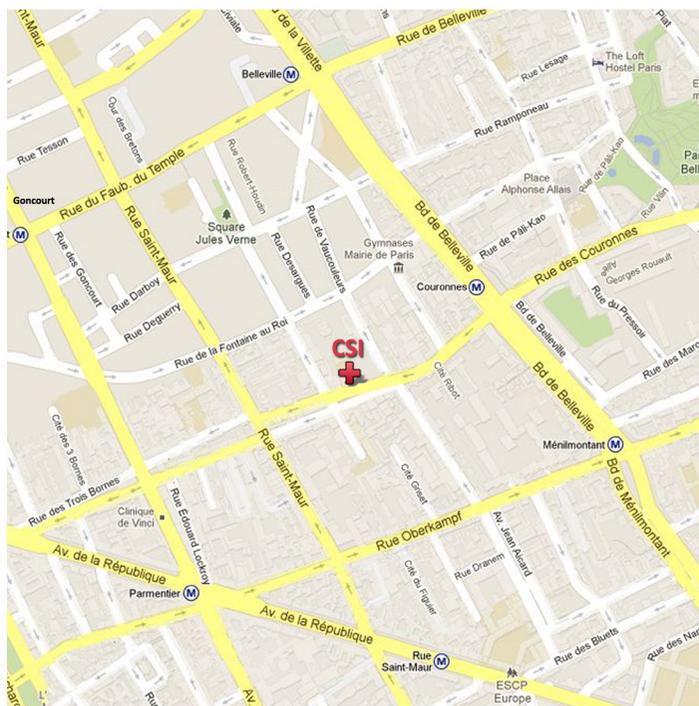
Des soins de proximité au coeur du quartier  
Belleville-Oberkampf



**Soigner, accompagner, écouter : un service de qualité**



## Secteur des soins à domicile



# Soins réalisés

Les infirmières interviennent sur prescription médicale, au domicile des patients ainsi qu'au Centre de soins. Elles effectuent :

- **Soins courants et spécialisés** : injections, pansements, ablations de fils et d'agrafes, surveillance clinique et prévention, sondages, perfusions...
- **Accompagnement pour le maintien à domicile** : préparation de pilulier, surveillance de traitement, soins relationnels...
- **Autres soins** : soins éducatifs, éducation thérapeutique...

## A domicile

Le Centre de soins répond aux demandes en fonction de la distance du lieu des soins et de ses disponibilités. (voir plan au verso).



## L'équipe

Les soins sont assurés par des infirmières diplômées d'état. Avec la coordinatrice du Centre, elles forment une équipe à votre écoute, dont le fonctionnement favorise la prise en charge globale des patients.

# En pratique

## Horaires

### Permanences de soins au Centre :

- de 11h30 à 12h30 du lundi au samedi, et de 18h à 18h30 du lundi au vendredi.
- le samedi soir et le dimanche : sur rendez-vous (téléphoner, laisser un message en cas d'absence)

### Ouverture du bureau :

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le secrétariat, du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

### Soins à domicile :

Les soins médicalement prescrits à domicile sont dispensés 7/7 jours, entre 8h et 19h30.

## Documents à fournir

Lors d'une consultation, vous devez apporter...

- votre ordonnance
- votre carte vitale (ou, à défaut, l'attestation)
- votre carte de mutuelle
- éventuellement : justificatif d'AME



Pratique de : Tiers payant,  
CMU, ALD, 100%, AME